

Impôt sur le revenu—Loi

- 1) que l'allocation de dépenses soit portée à \$1,000.
- 2) que les rajustements d'impôt à l'égard des allocations des pompiers volontaires inférieures à \$1,000 par an, au cours des quatre dernières années, soient annulés.
- 3) que la présente résolution soit distribuée aux petites municipalités urbaines, à l'Association des chefs pompiers de l'Ontario, à toutes les municipalités du comté de Bruce, . . .

Puis on cite d'autres personnes. Que demandent ces pompiers à temps partiel, monsieur l'Orateur? Là je ne suis pas d'accord avec la motion proposée par le député de Villeneuve. Ils ne demandent pas une déductibilité illimitée, mais simplement que la déduction actuelle de \$300 tienne compte de la hausse du coût de la vie et soit portée à \$1,000. Je propose donc, appuyé par le député de Middlesex-London-Lambton (M. Condon):

Qu'on modifie la motion en remplaçant tous les mots suivant les mots «Loi de l'impôt sur le revenu» par:

«de manière à exclure du revenu imposable, jusqu'à concurrence de mille dollars, les indemnités reçues dans l'exercice de ses fonctions par un pompier employé à temps partiel, lorsque ces dépenses et revenus sont étayés de bordereaux T-4 adéquats, émis par des conseils municipaux dûment constitués aux fins de la déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers qui doit remplir ce pompier employé à temps partiel.»

A mon avis, grâce à cet amendement les déductions accordées à ce groupe très particulier et indispensable correspondraient davantage à la hausse du coût de la vie. Une telle mesure pourrait inciter les Canadiens à remplir cette fonction honorable et généreuse pour répondre aux besoins des collectivités et de la nation.

Des voix: Bravo!

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le motionnaire et le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Douglas) parler avec tant de détermination en faveur de cette résolution, je tiens à dire au nom de mon parti que nous appuyons cette motion et que nous sommes prêts à appuyer cet amendement pour qu'il soit adopté pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Considérons la chose dans sa juste perspective. Je veux bien qu'on fasse des discours à l'appui de cette motion des plus louables, mais il ne faudrait pas que ces discours se poursuivent après 6 heures. Je vous dis au nom de mon parti que nous ne tenterons pas par nos interventions de retarder la mise aux voix de cette question. Notre vote sera favorable à la version amendée proposée par le secrétaire parlementaire car nous voulons que le bill reçoive la sanction du Parlement.

● (1742)

Le député de Villeneuve (M. Caouette), qui a présenté cette motion, a dit dans son discours qu'il désirait que la question soit renvoyée devant le comité. Cette question se présente sous la forme d'un avis de motion et si le Parlement l'approuve, cela incitera fortement le gouvernement à donner suite à l'affaire, que ce soit avant ou après les élections. Je suis presque certain qu'après les prochaines élections, nous considérerons la question d'un œil favorable.

Cette motion est très limitative dans son application. Elle vise une tranche de la population des villes canadiennes qui dispense des services très utiles. Je ne peux que me faire l'écho des déclarations de l'auteur de la motion, le député de Villeneuve, et de celles du secrétaire parlementaire en ce qui concerne le mérite des pompiers à temps partiel ou volontaires. Ces gens-là accomplissent des tâches extraordinaires à court

[M. Douglas (Bruce-Grey).]

délat et, il est juste de le dire, à leurs propres frais, qui peuvent être considérables. C'est là une de ces motions qui a été suscitée par le fait que nous traversons une période d'inflation sérieuse, une période au cours de laquelle il est essentiel qu'à titre de parlementaire, nous fassions en sorte que notre loi fiscale soit aussi souple que possible et qu'elle s'applique avec justice à toutes les strates de la société canadienne. Il existe certaines façons de modifier notre loi de l'impôt sur le revenu pour qu'elle corresponde mieux à certaines réalités canadiennes.

J'appuie cette motion parce qu'elle concerne une partie importante de notre population qui n'obtient pas toute l'attention qu'elle mérite de la part du gouvernement sur le plan de la fiscalité. Je parle de tous ces Canadiens qui vivent à l'extérieur de nos grands centres urbains, de la population rurale plus précisément. Dans ces coins du pays, on ne considère pas encore comme une hérésie ou un crime le fait de travailler bénévolement pour la collectivité, de faire du travail communautaire et de se dévouer de diverses façons sans rémunération appropriée ou sans rémunération du tout. Je crois qu'en tant que parlementaires nous pourrions assouplir la loi de l'impôt sur le revenu pour améliorer la qualité de la vie dans les localités rurales. Les campagnes canadiennes ont des difficultés qui leur sont propres à cause de la faible densité de leur population et de la rareté de l'argent.

J'appuie donc de tout cœur le principe de cette motion et l'amendement du secrétaire parlementaire du ministre des Communications parce que les deux intéressent une tranche de notre population dont le travail vaut bien plus que les quelques dollars qu'on lui verse. Ces personnes assurent un service qui ne serait peut-être pas disponible autrement dans cette partie de notre pays.

Je sais que mon collègue, le député de Hastings (M. Ellis), voudrait ajouter quelques remarques et je termine donc. Je demande aux députés qui sont ici aujourd'hui de ne pas permettre que le débat traîne jusqu'à 6 heures, mais de reprendre leur siège pour que l'Orateur puisse mettre la motion aux voix.

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à féliciter le député de Villeneuve (M. Caouette) d'avoir présenté cette motion. Ce faisant, il a manifesté l'intérêt qu'il porte aux pompiers non seulement dans sa région, de sa province de Québec, mais de toutes les régions de notre pays.

Les pompiers nous adressent des instances de temps à autre, mais ils obtiendraient beaucoup plus de succès s'ils se groupaient à l'échelle du Canada pour influencer les députés. J'ai ici une lettre du chef des pompiers de Strathroy, la ville où je demeure, qui m'informe que la résolution ci-jointe a été adoptée par les membres lors du Congrès annuel des chefs de services d'incendie qui s'est tenu à Oshawa. Le chef a déclaré que cette résolution a été portée à l'attention des membres de l'association des pompiers de Strathroy et du conseil de ville qui l'ont adoptée et qui ont approuvé le compte rendu de la réunion où la résolution a été présentée. Il s'agit de la même